

Table des matières

LE SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	3
Informations générales :	3
Les infrastructures	4
ACM (avec Restauration).....	5
L'équipe éducative :	6
LE PUBLIC accueilli.....	6
Petite enfance : de 3 à 6 ans.....	7
Enfance : de 7à 10 ans	8
Une émotion : qu'est-ce que c'est ?.....	8
Gomment se déroule une émotion ?	9
LA JOURNÉE TYPE	10
L'ORGANISATION GÉNÉRALE.....	12
La vie quotidienne	12
La sieste	13
Les trousse de secours.....	13
Le transport	14
La navette et les trajets en bus	14
Le téléphone.....	14
La restauration	14
Les pauses et La cigarette	14
La navette.....	Erreur ! Signet non défini.
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES.....	15
Objectifs généraux de la structure :	15
Objectifs opérationnels	15
EVALUATION.....	17
Evaluation du projet pédagogique	17
Evaluation de l'équipe d'animation.....	17
PROJET D'ACCUEIL ENFANT(S) PORTEUR DE HANDICAP.....	18
Les différents types De handicap	18
Le handicap psychique	18
Le handicap physique.....	18

L'autisme	18
Les déficiences sensorielles.....	18
Les polyhandicaps et le sur-handicap	19
PROTOCOLE D'INTÉGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP	19
VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES autour du handicap.....	20
LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION	20
ANNEXE : LES RESSOURCES	21
1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant.....	21
2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagement à réaliser en vue d'une intégration.	21

LE SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER

Informations générales :

Sivom de Villefranche-sur-Mer, 4 rue de L'Esquiaou 06230 Villefranche-sur-Mer.0493018660

Le SIVOM de Villefranche-Sur-Mer est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui regroupe les six communes du Territoire, à savoir : Beaulieu-Sur-Mer, Cap d'Ail, Eze, La Turbie, St Jean Cap Ferrat et Villefranche-Sur-Mer. Ses bureaux sont situés à Villefranche-Sur-Mer, ils sont ouverts au public de 8h30 à 16h30.

Attributions Créé en 1964 pour gérer en priorité le réseau d'assainissement intercommunal, le SIVOM est compétent dans les domaines suivants :

- ENVIRONNEMENT : nettoyage des plans d'eau, confortement et entretien des falaises.
- PETITE ENFANCE : construction et gestion du multi accueil intercommunal d'Eze,
- JEUNESSE : séjours, accueils de loisirs pour les 3-11 ans, centres de loisirs jeunes pour les 8-15 ans, Points jeunes 10– 17 ans, accueil périscolaire,
- Culture : Conservatoire intercommunal de musique, médiathèque intercommunale de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Cap d'Ail, La Turbie et Villefranche-sur-Mer.
- SÉCURITÉ : installation et gestion du parc de caméras de vidéosurveillance,
- Sécurité civile : construction de l'Antenne de premiers secours du Pont Saint Jean.
- VOIRIE : réfection de voirie, enlèvement et mise en fourrière des véhicules.

Exécutif : Le SIVOM de Villefranche-sur-Mer est géré par un Comité syndical composé de treize membres élus qui sont les six maires des communes membres ainsi qu'un représentant élu par commune et un représentant supplémentaire pour la commune de Villefranche-sur-Mer.

Le Président est M. Roger Roux, Maire de Beaulieu-sur-Mer, Conseiller régional délégué aux ports de plaisance, Conseiller Métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur, Vice-Président de la commission Transports et Ports.

Les quartiers ; la commune se décompose en 4 parties :

- Eze bord de mer est une zone limitrophe située entre les villes Beaulieu-Sur-Mer et de Cap d'Ail, où se trouve la gare ainsi que les plages.
- Saint Laurent d'Eze relie le bord de mer au village.
- À Eze village se trouve la plupart des infrastructures accueillant du public. C'est le principal foyer économique et touristique de la ville.
- Le col d'Eze sur la grande corniche.

Les infrastructures

Les équipements sportifs de la commune sont les suivants : un ensemble de courts de tennis et Paddle, une base de voile, un gymnase et un boulodrome.

Sur la commune, on peut dénombrer 2 écoles primaires communales : l'école d'Eze bord de mer « les Cigales de mer » et l'école du village « André Gianton ».

La commune propose différents services à l'attention des Ezasques :

- Un établissement d'accueil de la petite enfance intercommunales d'une capacité de 35 berceaux
- D'assistantes maternelles agréées
- Pour les 3-6 ans : l'accueil de loisirs maternel de Gianton avec une capacité d'accueil de 200 enfants
- Pour les 6-10 ans : l'accueil de loisirs élémentaire de Gianton avec une capacité d'accueil de 70 enfants
- Pour les 10-17 ans : le point jeune « maison des jeunes René Vestri »
- Des animations pour les personnes âgées
- Une nouvelle école est en construction à Eze bord de Mer

La population a aussi accès à deux parcs naturels, le parc de la Grande Corniche et le parc de La Révère.

ACM (avec Restauration)

Horaires d'accueil : 7h30-10h00 / 16h00-18h30

Horaires d'accueil les jours de sortie : 7h30-9h00 / 17h-18h30

Ecole André Gianton

585 boulevard du Maréchal Leclerc – 06360 EZE

Nombre et âge des enfants : 74 enfants

36 enfants - de 6ans et 36 enfants de + de 6 ans.

Les taux d'encadrement sont respectés selon la réglementation en vigueur. (1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans).

Equipe animation : L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'une adjointe et de 8 animateurs.

De plus, des prestataires viendront encadrer les activités spécifiques.

Les activités : Programme varié (activités manuelles, sportives, de plein air, d'expression, sorties, grands jeux ...).

En lien avec la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer toutes les animations proposées tendent à travers la démarche pédagogique de l'équipe, à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et à développer la participation réelle des enfants.

Les animateurs mettront en place une atmosphère conviviale et de vacances dans ce lieu où les enfants sont habituellement à l'école.

C'est par le biais d'activités ludiques et part la bonne humeur que la mise en place de cette atmosphère est réalisable.

L'équipe éducative :

Elle est constituée d'un directeur, de 8 animateurs et d'un animateur supplémentaire lors des jours d'accueil d'un enfant porteur de handicap.

L'évaluation de l'équipe sera assurée par le directeur et le directeur adjoint.

Des intervenants viendront animer des ateliers : une intervenante yoga et un intervenant pour deux spectacles de Noël.

Les locaux à dispositions :

- Une bibliothèque
- Deux salles d'animation
- Une salle de motricité
- Deux cours de récréation
- Un réfectoire
- Un gymnase (qui est partagé avec les associations sportives de la commune)

Nous disposons d'un coin potager, d'un compost ainsi que des bacs à fleurs pour réaliser diverses activités.

Par exemple, les enfants alimentent un compost avec les déchets verts des repas.

LE PUBLIC accueilli

Nous accueillerons au maximum 72 enfants ; 36 enfants - de 6 ans et 36 enfants de + de 6 ans. Les enfants résidant sur l'une des six communes du territoire ; ou l'un des parents y travaille.

Les enfants seront répartis en d'âge afin de prendre en compte les spécificités et besoins de chacun.

Une bonne majorité des enfants fréquentent à l'année les structures d'accueil (points jeunes, centre de loisirs). Ce qui permet aux acteurs permanents du service jeunesse d'avoir instauré un climat de confiance et d'avoir une bonne connaissance des enfants.

Petite enfance : de 3 à 6 ans

Développement physique

C'est une période de croissance importante de l'enfant. Il se fatigue vite et a peu de résistance à l'effort. L'enfant découvre son corps et son sexe. Il organise des jeux qui participent de cette découverte (« jouer au docteur »). Rappel : la mixité est autorisée jusqu'à six ans. Les exercices de course, saut, etc. Permettent également à l'enfant de mieux connaître son corps et d'en prendre conscience. Il découvre le monde en touchant tout ce qu'il côtoie. Un enfant de cet âge dort environ dix à douze heures par 24 heures.

Développement intellectuel

L'enfant est capable de comprendre tout ce qui lui est dit, si cela lui est expliqué de manière simple et concrète. Ses capacités de concentration et d'écoute sont parfois limitées. Il commence à lire, à écrire, à lire l'heure. L'enfant cherche à comprendre le monde : c'est la phase des « pourquoi ? ». Il a tellement de choses à comprendre qu'il ne peut tout retenir : faible mémorisation, pas d'abstraction possible. L'enfant a besoin de rituels pour se repérer : horaires, lieux, déplacements, etc. L'enfant est dans une relation au plaisir immédiat : il veut tout, tout de suite et ne comprend pas que cela puisse être reporté à plus tard. C'est une période où le faire semblant et l'imaginaire sont très présents et indispensables.

Développement social

L'enfant imite les personnes qui l'entourent. Il est « au centre du monde, c'est sa manière d'exister, de s'affirmer, de se construire. La collaboration ne se met pas facilement en place. Le collectif n'est pas inné, il s'apprend à ce moment-là. Cela ne s'oppose pas au plaisir de jouer avec d'autres. L'enfant s'exprime de manière personnelle, il emploie régulièrement le « je ». Le « non » lui permet de s'affirmer par rapport aux autres. Petit à petit, il élargit son périmètre de découverte et de relations sociales.

Développement affectif

Il a grand besoin d'affection et de tendresse : les parents (et la famille) ont un rôle primordial de référents et de sécurité affective. Il accapare les adultes et supporte parfois mal d'être « concurrencé ». L'enfant a besoin d'être sécurisé à travers des rituels, des objets de repère, parfois transitionnels. C'est une phase où l'enfant vit en fonction de ses émotions immédiates, sans distanciation. Il peut exprimer de manière très spontanée ses sentiments.

Enfance : de 7 à 10 ans

Développement physique

La croissance s'effectue d'une manière régulière. La sexualité peu affirmée ; c'est une période de latence par rapport à la petite enfance et l'adolescence. Cela s'exprime par la pudeur. Il connaît son corps, ses gestes et mouvements sont plus précis, il est plus agile. Les activités peuvent être plus compliquées. Il a besoin de beaucoup se dépenser et il se fatigue moins vite que lors de la petite enfance. Cependant, le temps de repos est de neuf à dix heures par jour

Développement intellectuel

La capacité de concentration de l'enfant est importante. Il apprend à lire, à écrire ; son vocabulaire et son langage sont plus étoffés. Il est capable de donner un avis personnel, de faire des choix et de raisonner de manière logique. A partir de choses concrètes, il peut comprendre des notions complexes voire abstraites (en démontant un réveil, l'enfant comprend le principe d'un mécanisme et du temps). C'est la période du « montage-démontage » des objets pour comprendre leur fonctionnement. L'enfant comprend ce qui est bien et mal ; il accorde de l'importance à la notion de justice. C'est une phase où l'enfant éprouve le besoin de se mesurer : devinettes, paris, culture générale, tests en tout genre. L'enfant a un plaisir différé : il est capable de reporter quelque chose à plus tard, d'attendre.

Développement social

L'enfant imite les personnages qui lui plaisent (héros). Les garçons et les filles se retrouvent dans des groupes séparés ; c'est une façon d'affirmer son identité de genre. L'enfant a de plus en plus de relations extérieures (club, groupe de copains). L'enfant a besoin de partager, de collaborer, d'échanger (jeux collectifs, équipes...). Il a confiance en l'adulte : c'est lui qui fait respecter les lois et les règles.

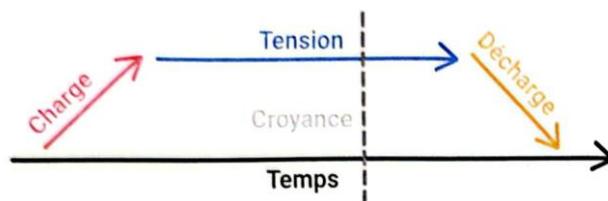
Développement affectif

Les parents ne sont plus l'unique référence ; l'enfant appartient aussi à des groupes de copains/copines. Il n'exprime plus ses sentiments de manière aussi spontanée : c'est l'apparition de la pudeur. Les enfants se regroupent par affinités : c'est la période du « meilleur copain » .

Une émotion : qu'est-ce que c'est ?

Le mot « émotion » vient du latin « Ex Moere » = mouvement vers l'extérieur. Une émotion tend à être extériorisée, exprimée. Elle permet de faire connaître aux autres ce qui se passe pour nous : grâce aux émotions, je sais qui je suis.

« Je ressens donc je suis ». Quand un enfant n'a pas le droit de sentir et exprimer ses émotions, il perd le sentiment de son identité. Il ne sait plus qui il est.



Comment se déroule une émotion ?

Une émotion est une réponse physiologique à une situation, nous ressentons des sensations qui sont interprétés par not cerveau en émotion. Il existe 3 phases dans une émotion : charge, tension, décharge. Les croyances viennent bloquer le processus émotionnel (par exemple : jugement sur soi ou autres). En cas d'émotion, accueillir la décharge avec un reg calme : mon regard donne à l'enfant un contenant où peut se déverser le trop-plein d'émotion. La rafale de questions e à proscrire.

Laisser s'exprimer l'émotion jusqu'au bout, poser des limites (par exemple : la colère est une émotion légitime, dont l'expression normale est la parole. La violence, verbale ou physique, n'est pas acceptable.

5 émotions de base	Quand s'exprime-t-elle?	Sensations	Son expression adaptée
Colère	Frustration/injustice, atteinte physique ou morale, non écoute de ses besoins.	Mâchoire crispée, sourcils qui se froncent, poings qui se serrent, envie d'attaquer...	Dire
Tristesse	Perte (décès, déménagement, objet de valeur, etc.) séparation.	Gorge serrée, larmes dans les yeux, mâchoire qui tremble, respiration saccadée, impossibilité de parler.	Pleurer
Peur	Face à l'inconnu. Face à un danger.	Cœur qui bat vite, ventre serré, respiration difficile, envie de fuir...	Expression physiologique : si Chaleur, respiration accélérée Tremblement, cri.
Honte	Provocation d'une contrariété chez quelqu'un.	Regard baissé, dos courbé, envie de pleurer et de disparaître.	Demander pardon, regret, prise de conscience, reconnaître son erreur.
Joie	Réussite, découverte, relation, expression de soi.	Sourire, envie de rire, légèreté, Ouverture dans le cœur.	Rire,jouer,bouger, danser.

LA JOURNÉE TYPE

La journée va se découper en plusieurs phases bien distinctes qui forment un ensemble permettant de favoriser l'épanouissement des enfants tout en respectant leur rythme de vie.

7h30/9h :

Le temps d'accueil du matin servira de point d'entrée à la fois pour les enfants qui arrivent au centre que pour les parents qui les déposent. Des activités calmes et de partage seront mises en place pour les enfants qui souhaitent participer activement dès le début de la journée, ainsi que des temps d'échange et de constructions manuelles pour les autres. Les directeurs seront présents à l'entrée afin d'accueillir les enfants accompagnés de leurs parents et de leur expliquer la journée qui les attend.

9h-10h :

Les petites animations et les animations "fil rouge" commencent. Sur le temps d'accueil les animateurs sont en proposition de divers petits ateliers et petites animations.

10h/11h45 Mater et 10h-12h30 Elémentaire :

Le temps d'activité du matin constitue le temps fort de la journée. Tous les enfants sont conviés à participer aux grands jeux (sportif / jeux de rôle / manuelle / créatif) qui ont été préparés et mis en place par l'équipe d'animation. C'est le moment où tous les enfants prennent part à une activité commune, leur permettant d'interagir et de créer du lien social.

11h45/13h30 :

Le temps du repas et du temps calme est nécessaire pour répondre aux besoins physiologiques de chacun. Les enfants se rendront à la cantine par tranches d'âges, puis dans un espace où ils pourront dormir pour les plus petits jusqu'à 14h30) et se reposer pour les plus grands (lecture / dessins / discussion).

13h30/16h :

Temps calme : Les animateurs des grands proposeront des activités calmes (jeux de cartes, lecture, écriture, etc....)

Sieste pour les 4 ans et les volontaires : lors de ce temps deux animateurs sont présents pour répondre aux besoins des enfants si nécessaire et encadrer ce temps. Une attention particulière est portée aux enfants qui montrent des signes de fatigue, la sieste est proposée aux enfants qui en ont envie/besoin.

Il s'agit d'un moment propice au repos et à la récupération.

***14h00-16h00** : Activité Cf activité matin

16h00 : Goûter

Le goûter se prendra de manière conviviale, les enfants seront assis et calmes. Un gouter équilibré est proposé aux enfants par le centre de loisirs. Tous les animateurs distribuent le goûter puis s'assoient avec les enfants.

16h/17h15 :

Le temps d'accueil du soir est basé sur l'accompagnement des enfants, à la fois en leur laissant le choix de s'intégrer aux ateliers et/ou animation du soir, pour leur permettre de relâcher la pression et le rythme de la journée.

C'est aussi aux directeurs de raccompagner les enfants à leurs parents en leur faisant un retour sur la journée de leurs enfants.

17h15-18h30 :

Les enfants restants sont en temps libre sous la surveillance de l'équipe pédagogique.

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

La vie quotidienne

La vie quotidienne, c'est l'ensemble des temps que passe l'enfant sur un séjour ou un accueil, et qui sont « hors activité ». Ce sont ces moments qui reviennent tous les jours : répétitifs, prévisibles (le lever, la toilette, le goûter) et dont le bon fonctionnement est indispensable à la qualité de vie. Si nous les dissociions de l'activité, c'est pour mieux les appréhender, mais ils sont aussi animés (en chanson, en histoire, en jeux...). Plus ils sont animés - notamment avec les plus jeunes - moins ils sont vécus comme une contrainte.

Modes d'organisation et modes d'intervention

N'oublions pas que - même si l'enfant le verbalise moins - la qualité du quotidien, comme celle de ses relations avec les copains et avec l'équipe encadrante, priment sur l'activité. Un enfant qui mange bien, dort bien et se sent en sécurité dans la structure et avec le groupe, passe toujours de bonnes vacances ! En revanche, un enfant qui se réveille fatigué, ne mange pas à sa faim, ne dispose pas d'un anim' vigilant pour lui rappeler qu'il faut une casquette et de la crème solaire quand y a du soleil, ne pourra pas profiter pleinement du grand jeu proposée jour-là par l'équipe - et ce, même si le jeu est très réussi ! S'il faut de l'imaginaire, des projets, de la fantaisie en accueil et en séjour, il faut aussi de la rigueur dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien, d'autant plus quand l'enfant est petit.

Enfin, la vie quotidienne est l'expression de nos rythmes personnels. Chaque personne est différente : les accueils e séjours sont des lieux de vie en collectivité, où les situations particulières de chacun ont parfois du mal à être prises en compte. C'est tout le savoir-faire de l'équipe d'animation que de porter un regard attentif aux rythmes et aux capacités individuelles, que d'accepter les différences et d'en faire un temps d'apprentissage. Les notions de temps libres et même si les contraintes du collectif sont bien réelles. Nous avons tous besoin de temps pour nous, à notre rythme, dans un lieu qui nous rassure.

Il s'agit d'une priorité quant à sa mise en place !

Une vie quotidienne qui respecte le rythme des enfants, est une des garanties de la sécurité physique, morale et affective.

Au début de la semaine, les règles de vie quotidienne devront être définies avec précision, discutées ensemble et expliquées aux enfants. Il est important pour l'animateur, de pouvoir définir le « pourquoi » de la consigne afin de permettre une assimilation plus rapide et plus efficace chez l'enfant.

Elle doit être un moment propice à l'éducation des enfants pour une vie sociale harmonieuse.

A ce niveau, le rôle d'animateur est primordial. Il devra veiller entre autres :

- Au respect mutuel (envers les autres enfants, les encadrants, le service technique, etc....)
- A l'hygiène de vie (toilettes, alimentation, etc....)
- A la responsabilisation (rangement de ce que j'utilise...)
- A l'autonomie de l'enfant
- Au partage (entre enfants et encadrants).

Elle doit faciliter le travail du personnel technique :

- Respect des horaires : pour les activités, les sorties, les repas. Tout retard se répercute sur les autres
- Respect de la propreté (rangement et nettoyage) : tout lieu non nettoyé et / ou rangé empêche le personnel technique de faire correctement son travail (toilettes, salles d'activités, tables à manger, etc....)

Les animateurs sont également attentifs à que les règles d'hygiène soient respectées :

- Lavage de main, après être passé aux toilettes, avant et après mangé, après les activités...
- Passage aux toilettes, notamment pour les plus PETIT
- Attention portée au « accident » pour les maternelles, des vêtements de rechange sont prévu à cet effet.

La sieste

Elle est organisée et surveillée par 2 animateurs pour les jeunes enfants et ceux étant fatigués. Ce moment est primordial pour le bien être des plus petits et respecter leurs temps besoin de repos quotidien (environ 12h).

Les trousse de secours

Un cahier d'infirmier est tenu à jour durant la période par chaque animateur prodiguant un « soin ». En donnant des détails sur l'heure, la nature du soin et en notifiant la personne concernée.

Des trousse de secours sont prévues pour le centre et les sorties afin d'appliquer les premiers soins ou « bobologie ». Les animateurs en sont responsables et signalent si la trousse doit être réalimenter.

Les trousse de secours sont OBLIGATOIRE EN SORTIE.

En cas d'urgence, le directeur prévient les parents, son responsable et les secours si nécessaire.

Le transport

Le transport est assuré par la société Peirani.

La navette et les trajets en bus

Deux animateurs seront présents dans la navette tous les jours pour assurer le bon accueil et la sérénité dans les trajets jusqu'au centre pour tous.

Les règles de sécurité sont les suivantes :

- Les enfants doivent être attaché à leurs place dans le bus dès lors qu'il est en mouvement.
- Seuls les animateurs sont autorisés pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou communication à se mouvoir dans les allées du bus sans ceinture de sécurité.

Le téléphone

Pendant le temps d'animation, il doit être utilisé seulement à des fins de communication avec le directeur et/ou l'équipe d'animation.

Toute utilisation du téléphone à des fins personnels sera sanctionné et un rapport sera fait à la coordinatrice.

Les animateurs de sortie doivent être joignables à tout moment, le directeur s'organise pour garder le contact avec son équipe.

La restauration

Les repas sont livrés par la société Régal et saveurs, les agents de restauration sur place confectionnent les pique-niques et s'occupent de réchauffer les plats.

Le directeur et/ou son adjoint doit vérifier la commande tous les jours dès réception et en cas de manque ou détérioration, en avisé le prestataire.

Les animateurs sont présents lors du repas, ils sont attentifs à ce que mange les enfants pour faire des retours si nécessaire aux parents le soir.

Les pauses et La cigarette

Conformément à la réglementation en vigueur dans les lieux publics, il sera interdit pour tous de fumer dans les locaux et durant les activités. Une zone fumeur sera prévue pour les adultes à l'extérieur de la structure **uniquement durant leur temps de pause de 30min par jour.**

Les substances illicites et les boissons alcoolisées

Tout usage est strictement interdit. Les transgressions seront sanctionnées, cela peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse du SIVOM met en avant les objectifs suivants à travers son offre sur tout le territoire :

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants
- Faciliter l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, de loisirs, culturelles...
- Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes
- Accompagner la fonction éducative des parents

-

Objectifs généraux de la structure :

- Encourager l'autonomie et Favoriser le développement de l'enfant
- Développer la socialisation et Favoriser une attitude citoyenne
- Sensibiliser les enfants à l'univers des Pirates

Objectifs opérationnels :

1) Encourager l'autonomie et Favoriser le développement de l'enfant :

- Faire participer et responsabiliser l'enfant
- Respecter le rythme de chacun
- Prendre en compte les besoins et envies de l'enfant

2) Développer la socialisation et Favoriser une attitude citoyenne :

- Permettre à l'enfant de s'exprimer et donner son avis

- Impliquer les enfants dans la vie de la structure

- Veiller au respect des règles de vie

3) Accompagner l'enfant dans son imaginaire

- Adapter le vocabulaire utilisé avec les enfants

- Permettre à l'enfant d'entrer et de sortir de l'imaginaire dans un cadre sécurisant

- Laisser la place à l'enfant de créer son propre monde

EVALUATION

Pourquoi évaluer ?

L'évaluation, c'est :

- Reconnaître et mesurer des effets.
- Mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

Evaluation du projet pédagogique

Est-ce que les objectifs présentés ont été atteints ?

Cette évaluation s'effectue au travers d'une grille d'évaluation présentée en annexe, avec des critères qualitatifs. (Annexe 3)

De plus, l'évaluation du projet se fait tout au long de la période de vacances.

Des bilans quotidiens sont réalisés sur le fonctionnement global du centre et sur les activités menées.

Des réunions sont mises en place afin d'apporter des régulations si nécessaire

Evaluation de l'équipe d'animation

Des objectifs sont fixés lors d'un entretien initial avec chaque animateur puis un bilan est dressé lors d'un entretien en fin de période avec l'équipe de direction.

Des critères qualitatifs et quantitatifs sont décrits dans une fiche d'évaluation.

Les impressions des enfants et de l'équipe sont prises en compte afin de proposer des ajustements si nécessaire.

Un bilan de l'équipe est réalisé afin de faire le point sur les aspects positifs et négatifs.

PROJET D'ACCUEIL ENFANT(S) PORTEUR DE HANDICAP

Les différents types De handicap

Il existe de nombreuses classifications des différents «types de handicap» . Voici celles que nous vous proposons.

Le handicap mental

Les déficiences intellectuelles sont caractérisées par une insuffisance du développement de l'intelligence ne permettant pas à la personne d'assumer la pleine responsabilité de ses conduites et de prévoir ses implications. Les déficiences intellectuelles peuvent se caractériser par : des difficultés à se repérer dans l'espace et le temps, à mémoriser des informations et à l'acquisition du langage. Elles s'associent souvent à des difficultés dans les mouvements (maladresse). Ces caractéristiques sont plus ou moins importantes en fonction de l'autonomie de la personne.

Le handicap psychique

Les déficiences psychiques concernent les troubles du fonctionnement de l'appareil psychique. La maladie mentale est marquée par une perturbation des facultés mentales susceptible d'être guérie ou réduite au moyen d'une thérapie adaptée.

Le handicap physique

Les déficiences motrices représentent l'image même du handicap dans l'imaginaire collectif. Il est significatif à cet égard que le pictogramme symbolisant le handicap

Soit la représentation d'une personne en fauteuil roula Les déficiences motrices ne sont pas uniquement liées à une altération des membres inférieurs ; elles peuvent également toucher les membres supérieurs (mains, Bra ou tout le corps.

L'autisme

L'autisme se caractérise par l'atteinte de trois fonctions : une difficulté ou incapacité à entrer en contact avec les autres Des comportements répétitifs, ritualisés. Des difficultés ou incapacités à l'acquisition du langage. Ces caractéristiques peuvent s'associer à d'autres troubles, par exemple à une déficience intellectuelle.

Les déficiences sensorielles

Les déficiences visuelles, d'une grande diversité : du simple porteur de verres correcteurs, à la personne aveugle, autre symbole fort de la notion même de handicap.

Les déficiences auditives sont moins visibles mais tout aussi invalidantes que les précédentes. Les déficiences auditives se caractérisent par une incapacité partielle ou totale à entendre, et s'associent donc souvent à une gêne ou une incapacité à l'acquisition du langage. Il faut

compléter ce tour d'horizon des handicaps physiques par les conséquences de maladies invalidantes : être atteint d'une insuffisance cardiaque ou respiratoire, ou subir les conséquences mutilantes d'un cancer sont aussi des handicaps, qui ont longtemps été méconnus en tant que tel

Les polyhandicaps et le sur-handicap

Le polyhandicap est considéré comme l'association de déficiences motrices et intellectuelles sévères, associées éventuellement à d'autres déficiences et entraînant une restriction extrême de l'autonomie. Le sur-handicap est généralement compris comme l'aggravation d'un handicap existant par les difficultés relationnelles qu'il provoque.

PROTOCOLE D'INTÉGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'accès aux accueils collectifs de mineurs (ACM), ouvert à tous, doit tenir compte à la fois des besoins du mineur porteur de handicap et de sa famille, des possibilités d'accueil de l'organisateur, de leurs équipes, et du déroulement de l'accueil dès lors les capacités d'aménagement sur l'activité seront prises en considération.

L'organisateur pourra le cas échéant renoncer ou bien mettre fin à l'accueil de l'enfant.

L'admission en ACM d'un mineur en situation de handicap est conditionnée à la fourniture par les responsables légaux du mineur, d'informations d'ordre médical notamment les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou tout autre élément d'ordre médical considéré par les responsables légaux comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil. Ces informations sont adressées préalablement à l'organisateur lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

- Le projet éducatif et le projet pédagogique prennent en compte les spécificités de cet accueil.
- Il doit être communiqué avant l'accueil aux représentants légaux du mineur.
- Mise en œuvre d'une rencontre avec le mineur, sa famille, l'établissement médico-social qui accueille l'enfant et l'équipe d'animation permettant la rédaction d'un projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant sur l'activité.
- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'un animateur en plus du taux d'encadrement réglementaire.

VALEURS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES autour du handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs nécessite un projet d'intégration, favorisant la socialisation sans exclusion. Il se construit collectivement autour de l'enfant, impliquant la famille et l'équipe pédagogique.

L'objectif est de veiller à ce que chaque enfant porteur de handicap, accueilli sur nos structures de loisirs, conserve avant tout son statut d'enfant, où son handicap ne devient jamais sa seule définition.

LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION

- Première phase : Prise de contact avec la famille

Ce temps d'échange vise à clarifier les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant, à recueillir les informations sur le quotidien de l'enfant et permettre l'adaptation du projet d'accueil.

- Deuxième phase : Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant.

Quand cela est nécessaire, une rencontre peut être envisagée en accord avec la famille.

- Troisième phase : Elaboration du protocole d'accueil.

Élaboration du protocole d'accueil et adaptation du projet pédagogique tenant compte des spécificités de l'enfant, de l'équipe et des lieux.

- Quatrième phase : Accueil et intégration de l'enfant

L'équipe sera attentive aux comportements et questions posées par les enfants du groupe avec simplicité et empathie.

Un point d'équipe hebdomadaire sera effectué dans la perspective de réajustements éventuels.

ANNEXE : LES RESSOURCES

1 / Liste non exhaustive de questions à aborder avec la famille et l'équipe professionnelle qui accompagne l'enfant

Orientation	• Repères temporels - Lieux espaces - Conscience du danger
Communication	• Relations entre enfants / Relations enfant-adultes
Déplacements	• Marche, court, nage
Centres d'intérêts jeux / Adaptation des règles	• Pratique-t-il des activités spécifiques ? Adaptation des

2 / Liste non exhaustive de questions permettant d'aborder avec l'équipe d'animation les aménagements à réaliser en vue d'une intégration.

- Les personnes ressources
- Définir un animateur référent en concertation avec le directeur de la structure dans laquelle sera accueilli l'enfant. Une rencontre avec l'équipe, la famille et l'enfant est à programmer.
- L'environnement
- L'aménagement de la structure permet-il d'accueillir l'enfant porteur d'handicap ?
- Des aménagements sont-ils possibles pour accueillir cet enfant ?
- Les repas
- Les temps de repas peuvent-ils être envisagés sur site ?
- Les activités
- Les activités proposées sont-elles compatibles et/ou adaptables au handicap de l'enfant ? L'accueil en ACM permettra-t-il la socialisation de l'enfant ?
- La circulation de l'information
- Avez-vous réfléchi au recueil des informations et à la transmission de celles-ci au sein de l'équipe, vers la famille ? (Feuille de transmission)
- La vie quotidienne
- Comment est organisée la sécurité de l'enfant dans tous les gestes de la vie quotidienne (toilettes – sieste – repas, etc).
- L'organisation en cas d'évacuation des locaux
- L'évacuation des locaux prend-elle en considération l'accueil d'enfants porteurs de handicap ?

Annexe 1- Charte intercommunale



Annexe 2 - Numéros d'urgence

<p>119 ALLO ENFANCE MALTRAITÉE</p> <p>Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...</p>	<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MEDICAL URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p>3919 VIOLENCES FEMMES INFO</p> <p>Pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>03 44 63 81 81 POLICE MUNICIPALE DE SENLIS</p> <p>2 rue Léon Fautrat (proche mairie)</p> <p>Lundi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Mardi à vendredi : de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15</p> <p>En dehors des heures d'ouverture : Accueil téléphonique de 8h à 2h, uniquement pour les appels d'urgences</p>

Annexe 3 - Grille d'Évaluation

		1	2	3	4
P	Objectifs fixés cohérents ?				
R	Objectifs fixés atteints?				
O	Lien réussit entre le projet et les activités proposées ?				
J	Lien réussit entre le projet et la gestion de la vie quotidienne ?				
E	Projet adaptés au public accueilli ?				
T	Activités proposées adaptées au public				
	Répartition des tâches au sein de l'équipe				
E	Place dans l'équipe pour chacun				
Q	Relation équipe animation				
U	Relation équipe animation/équipe de direction				
I	Gestion du groupe				
P	Mise en place, organisation, anticipation, menée des activités				
E	Intervenants extérieurs				
E	Respect du rythme des enfants				
N	Participation des enfants aux activités				
F	Participation des enfants à la vie quotidienne				
A	Respect sécurité physique et morale				
N	Relation dans le groupe d'enfants				
T	Respect des consignes de la vie en collectivité				
S	Prise en compte des besoins de chacun				
	1 :Très satisfaisant				
	2: Satisfaisant				
	3 :Moyen				
	4: Insatisfaisant				

JOURNEE TYPE

